



OASIS VOYAGES

Expériences en conscience

ISRAEL 2020 – Bulletin d’inscription - Page 1 / 3
TERRE SAINTE - avec Daniel et Marie Johanne MEUROIS
Du 29 mars au 07 avril 2020

OASIS VOYAGES Expériences en conscience
85, route de Marcellat – 69440 St Laurent d’Agnay – (+33) 04.78.07.03.00
Immatriculation IM069100006 – RC Pro Generali AH710471 - Garantie Groupama - RCS 494 279 110 Lyon

En conformité avec la réglementation et pour votre sécurité,
Numéro d’immatriculation au registre national Atout France des opérateurs de voyages : IM069100006

RAPPEL : REDUCTION SPECIALE INTERNET

Bénéficiez immédiatement de 40 € de réduction sur votre voyage en vous inscrivant sur www.MonVoyageOasis.com

Veillez conserver une copie de ce contrat puis le poster rapidement accompagné de :

- La copie du document officiel – passeport - qui sera utilisé lors du voyage (page avec votre photo)*
- Tous les chèques (si vous utilisez ce moyen de paiement)*
- Vos signatures en bas de chacune des 3 pages*

AGENCE DE VOYAGES :

Oasis, représentée par Mr Eric GRANGE, 85 route de Marcellat, 69440 St Laurent d’Agnay

PARTICIPANT :

Un contrat de vente par personne même si vous venez accompagnés. Mentionner ci-dessous l’adresse de votre domicile fiscal. Si vos coordonnées de facturation (par ex. adresse professionnelle) ou de correspondance sont différentes, nous les communiquer par ailleurs. Ecrivez lisiblement et en lettres majuscules votre nom complet et votre premier prénom officiel de la même manière et dans le même ordre que ceux figurant sur la pièce d’identité avec laquelle vous voyagerez, incluant le cas échéant vos mentions « épouse » « veuve » « usage » ou autres...

Nom complet :

Premier prénom officiel :

Appellation usuelle (le cas échéant) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphones : Portable :

Domicile :

Bureau :

Email :

Site Internet :

Profession :

J’ai eu connaissance de ce voyage par :

SI VOUS ACHETEZ LA FORMULE CHAMBRE A DEUX :

- Je m’inscris seul(e) et je partagerai ma chambre avec une autre personne du groupe.
- Voici le nom d’un autre inscrit avec qui je partagerai ma chambre :
- Chambre couple (un grand lit) Chambre twin (2 lits individuels)

Signer cette page ici

.....

ISRAEL 2020 – Bulletin d’inscription - Page 2 / 3
TERRE SAINTE - avec Daniel et Marie Johanne MEUROIS
Du 29 mars au 07 avril 2020

OASIS VOYAGES Expériences en conscience

85, route de Marcellat – 69440 St Laurent d’Agnay – (+33) 04.78.07.03.00

Immatriculation IM069100006 – RC Pro Generali AH710471 - Garantie Groupama - RCS 494 279 110 Lyon

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Les conditions générales de vente régissant la vente de voyages en France ont été fixées par le décret 94-490 du 15 Juin 1994 pris en application de l’article 31 de la loi 92-645 du 31 Juillet 1992. Textes disponibles auprès du Ministère du Tourisme. Extraits obligatoires du Code du Tourisme dans la présentation du voyage.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE :

1/ Calendrier de paiement : Acompte encaissé à l’inscription. Le solde est à régler au plus tard 45 jours avant le départ, sans relance de notre part.

2/ Conditions d’annulation par l’acheteur : Uniquement par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social d’Oasis Voyages, la date de première présentation faisant foi. En cas d’annulation plus de 46 jours avant le départ, l’acompte serait retenu. De 45 à 30 jours avant le départ, 50% du prix total du voyage seraient retenus. De 29 à 15 jours avant le départ, 75% du prix total du voyage seraient retenus. De 14 jours au jour du départ : 100% du prix total du voyage seraient retenus. Les frais bancaires seraient déduits des remboursements éventuels. 20% de frais de dossier s’appliquent au remboursement des taxes aériennes. Les frais personnels (délivrance de passeports, visas, assurance-annulation, assistance-secours, pré-post acheminement et autres) ne seraient pas remboursés. Le non-respect du calendrier de paiement entraînera sans préavis la rupture du contrat du fait du client et application du barème d’annulation.

3/ Conditions d’annulation par Oasis Voyages : En dessous de 15 personnes inscrites à 21 jours avant le départ, ou en cas de force majeure, l’annulation du voyage sans pénalités serait possible par Oasis. Dans ce cas, la totalité des sommes versées par l’acheteur seraient remboursées intégralement. Les frais personnels (délivrance de passeports, visas, assurance-annulation, assistance-secours et autres) ne seraient pas remboursés.

4/ Information concernant la souscription facultative de contrats d’assurance multirisque (annulation bagages) : Conformément aux dispositions légales, aucune assurance – annulation - perte de bagages n’est vendue obligatoirement avec le voyage. Par précaution, nous vous conseillons de souscrire notre proposition multirisque Europ Assistance.

5/ Délai de réclamation : Dans l’éventualité où des clients auraient des observations sur le déroulement de leur voyage, et pour un traitement efficace de leur requête, il leur est demandé de poster leur requête accompagné des justificatifs originaux au plus tard 15 jours après la date de fin du circuit par lettre recommandée avec accusé de réception auprès d’Oasis Voyages, 85, route de Marcellat – 69440 St Laurent d’Agnay, France. Seule la loi française est applicable. Les photos, cartes et illustrations des brochures n’ont pas de caractère contractuel.

6/ Prestations : En vertu de l’article L211-9 du code du tourisme, par suite d’un évènement extérieur qui s’impose au vendeur, toute prestation matérielle (hébergement,...) ou immatérielle (animation,...) peut être remplacée par une prestation de qualité comparable ou supérieure, et le participant en sera informé dans les meilleurs délais. Tout élément annulé et non remplacé sera remboursé au client.

7/ Protection de la qualité du voyage : Oasis Voyages a le droit d’exclure du voyage un participant si le comportement de celui-ci est inadéquat avec le bon déroulement du voyage, inquiétant ou de nature à gêner le bien-être des autres participants. Dans cette éventualité, celui-ci n’aura aucun remboursement sur la suite de la prestation terrestre, sur la prestation aérienne, les frais personnels et autres frais générés par cette exclusion. Son rapatriement anticipé se fera à ses frais. Cette personne sera responsable personnellement du désordre et de ses dommages. A ce titre, l’agence Oasis pourra lui imposer des frais pour le trouble créé.

8/ Contre indications : Ce voyage ne convient pas aux personnes ayant tenté de se suicider, ou sous traitement médical d’ordre psychiatrique, ou sujettes à des crises d’épilepsie ou de schizophrénie, ou ayant été soignées pour raisons psychiatriques. Si cela vous concerne, veuillez accompagner votre inscription d’un certificat médical d’aptitude au voyage de votre médecin traitant. Ce voyage ne convient pas aux personnes sous tutelle ou sous curatelle ou à mobilité réduite ou nécessitant un appareillage médical ou assujetties à des restrictions alimentaires incompatibles avec les repas servis au grand public. De façon générale et par précaution, toute spécificité sur la santé du participant liée au voyage doit nous être signalée à la demande de réservation, ainsi que toute autre condition spécifique. Tout état de grossesse doit nous être signalé.

9/ Responsabilité du participant : Oasis Voyages ne peut être tenu pour responsable : 1) Des conséquences de la non-présentation ou de tout retard imputable au participant aux rendez-vous fixés par l’agence, y compris le rendez-vous de début de prestation. 2) De l’impossibilité pour le participant de participer ou continuer son voyage en raison de l’absence de documents officiels, de la présentation de documents périmés (passeport, CNI, visa, etc.) ou non conformes à la réglementation. A tout moment du déroulement du voyage, le participant est libre de participer ou pas aux activités proposées, et peut s’en extraire immédiatement s’il le désire. Tout voyage écourté, toute prestation non utilisée par le voyageur ne donnent droit à aucun remboursement. Le client porte l’entière responsabilité de ses actes, et en assume les conséquences, en particulier sur les dégâts matériels et les préjudices corporels qu’il pourrait occasionner. L’agence ne pourra être tenue responsable de la perte ou du vol des documents de voyages et objets personnels.

10/ Révision des prix : Une variation des taux de change supérieure à 4% ou une modification sensible des prix des vols aériens (hors taxes aériennes), ferroviaires ou hôteliers peut amener une révision du prix des voyages, conformément à la loi, à la hausse comme à la baisse. Dans le cas d’une augmentation, celle-ci ne pourra en aucun cas excéder 10% du prix du voyage et le client en serait avisé au minimum 30 jours avant le départ. Les prix indiqués ont été établis selon les conditions économiques en vigueur au **24/04/19**. Pour tout voyage en dehors de la zone euro, le dollar américain est la devise de référence pour les trois quarts du prix. Les taxes aériennes ne rentrent pas dans ce cadre et sont sujettes à modifications jusqu’à l’émission des billets.

11/ Formalités : Le client doit s’assurer que les noms et prénoms qu’il écrit dans le bulletin d’inscription doivent être identiques et dans le même ordre que ceux figurant sur ses documents de voyages (passeports, CNI,...). L’agence décline toute responsabilité en cas d’erreur.

12/ Modification du programme : En conformité avec le code du Tourisme, Oasis Voyages se réserve le droit de modifier tout ou partie des programmes établis ou de substituer une étape à une autre de qualité équivalente en fonction des conditions climatiques, de sécurité ou autres.

13/ Cession du contrat de vente : Si l’acheteur cède son contrat à un cessionnaire, l’agence peut imposer des frais liés au changement de nom (billets d’avion, de train, etc.)

14/ Courrier de préparation au voyage : Un document avec de nombreuses indications pratiques sera adressé au client après le paiement du solde de son voyage.

15/Droit de rétractation : Conformément à l’article L. 221-28-12° du code de la consommation, vous ne disposez pas d’un droit de rétractation après avoir signé le présent contrat.

Signer cette page ici

.....

ISRAEL 2020 – Bulletin d’inscription - Page 3 / 3
TERRE SAINTE - avec Daniel et Marie Johanne MEUROIS
Du 29 mars au 07 avril 2020

OASIS VOYAGES Expériences en conscience
85, route de Marcellat – 69440 St Laurent d’Agy – (+33) 04.78.07.03.00
Immatriculation IM069100006 – RC Pro Generali AH710471 - Garantie Groupama - RCS 494 279 110 Lyon

	<u>AVEC VOLS</u>	<u>SANS VOLS (1)</u>
En chambre à partager à 2 personnes	3 890 € <input type="checkbox"/>	3 485 € <input type="checkbox"/>
Supplément chambre individuelle	1 075 € <input type="checkbox"/>	1 075 € <input type="checkbox"/>
Assistance secours rapatriement offerte (2)	0 € <input checked="" type="checkbox"/>	0 € <input checked="" type="checkbox"/>
Assurance multirisques annulation – bagages (3)	120 € <input type="checkbox"/>	120 € <input type="checkbox"/>

TOTAL A PAYER. EUROS

- (1) La prestation sans les vols débute le 29/03/20 à l’hôtel à Jérusalem à partir de 17h et se termine le 07/04/20 à l’hôtel après le petit déjeuner (inclus). Les vols et les transferts aéroport-hôtel-aéroport sont à votre meilleure convenance.
- (2) Assistance secours Europ Assistance offerte si vous êtes domiciliés fiscalement en Europe occidentale, DOM, Nouvelle Calédonie et Polynésie Française.
- (3) Assurance multirisque annulation – perte de bagage : Option souscriptible au moment de l’inscription par les personnes domiciliées fiscalement en Europe occidentale, DOM, Nouvelle Calédonie et Polynésie Française.
- (2) & (3) Contrats d’assurances voyages Europ Assistance. Les garanties de ces contrats sont consultables sur www.oasis-voyages.com et sont envoyées sur demande.

CALENDRIER DE PAIEMENT :

A l’inscription : 1290 € avec assurance multirisques ou 1170 € sans assurance multirisques
Au 13 février 2020 (45 jours avant le départ) : Solde du voyage

MODE DE REGLEMENT : *Cocher la case de votre choix.*

- Chèques** : Envoyer 2 chèques à l’ordre d’Oasis qui seront débités selon le calendrier ci-dessus
 - Virement** : Demander nos coordonnées bancaires
 - Espèces / Mandat cash postal** : Joindre les mandats cash postaux à l’ordre d’Oasis. Pour les résidents français, le montant maximum est de 1000€ par créance.
 - Chèques vacances ANCV**
 - Carte Bancaire (résidents français uniquement)**. J’autorise le prélèvement du montant de l’acompte à l’inscription, majoré le cas échéant du montant de l’assurance multirisques, et du prélèvement du solde à la date indiquée. J’ai vérifié auprès de ma banque que le plafond de ma carte permet le prélèvement du solde.
- N° carte : _____ Expiration : __/ __
- Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos) : ___ VISA MASTERCARD
- Nom du titulaire : _____ AMERICAN EXPRESS
- Précision : + 2% de frais de commissions pour les paiements par carte American Express*

MENTIONS LEGALES :

Immatriculation au registre officiel des voyagistes (autorisation de vente de voyages) : IM069100006
Assurance responsabilité civile et professionnelle : Generali Voyages IARD. Contrat AH710471.
Garantie financière: GROUPAMA

A COMPLETER :

Je soussigné (*nom, prénom*) certifie avoir pris connaissance de la brochure, de ses conditions générales de vente, des conditions particulières de vente ci-dessus ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et je les accepte toutes. Je m’engage à signaler à Oasis Voyages tout changement de document officiel (passeport) utilisé lors du voyage.

Date :

.....

Signature client :

.....